



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 mars, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances publiques,
sous la présidence de Monsieur Gilles CHAUFFOUR Maire de Villeneuve sous Dammartin.

Etaient présents :

M. Gilles CHAUFFOUR, Maire
Mmes GAUTIER Isabelle, Françoise MAZZA, Adjointes,
M. Laurent GAUTIER, Adjoint
Mme Annick KOUSIGNIAN, Conseillère Déléguée
Mmes Corinne BUTARD, Martine INGRATO, Conseillères
MM. Djanick NANETTE, LAUNAY Jérôme, Conseillers

Etaient absents :

Mme Claire JOLIVEAU AHMED, Conseillère
MM Abdellatif ABASSARY, Pascal GILLES, Sébastien LESAUVAGE, Olivier WATTIAU,
Conseillers

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Isabelle

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote du compte de gestion 2018
- Vote du compte administratif 2018
- Affectation du résultat
- Vote des 3 taxes
- Vote du budget prévisionnel 2019

Le quorum étant atteint à 19 h 00 -soit 09 présents, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**APPROBATION
DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'approuver le compte rendu de réunion du Conseil Municipal précédente, à savoir du 18 mars et demande si des remarques sont à apporter.

Personne n'a de remarque à apporter, Monsieur le Maire demande donc au Conseil de valider le compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars.

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 9 voix

ADOpte le compte rendu du Conseils Municipal du 18 mars.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres du compte de gestion 2018. Il explique que les chiffres validés par la Perception sont identiques à ceux du Compte Administratif de la Commune. Il explique également que les excédents de fonctionnement sont reportés sur l'année suivante pour permettre de nouveaux investissements.

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

APPROUVE le Compte de Gestion du Percepteur pour l'année 2018

(Délibération N° 2019 03 27 – 01)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Gilles CHAUFFOUR donne la parole à Monsieur Laurent GAUTIER, Maire Adjoint aux finances

Monsieur Le Maire sort de la salle afin que le vote puisse être effectué.

Monsieur Laurent GAUTIER, nommé Président de séance, précise les chiffres du Compte Administratif 2018 et apporte les précisions demandées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :	991 723.41
Dépenses :	705 243.18

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :	1 220 246.51
Dépenses :	1 457 452.79

REPORT EXERCICE 2016

Excédent de fonctionnement	560 041.00
Déficit d'Investissement	401 952.86

RESTE A RÉALISER, INVESTISSEMENT A REPORTER SUR 2019

Recettes :	171 290.90
Dépenses :	58 674.00

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 08 voix (sortie de M. CHAUFFOUR)

VALIDE le Compte Administratif 2018

(Délibération N° 2019 03 27 – 02)

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur Gilles CHAUFFOUR donne la parole à Monsieur Laurent GAUTIER, Maire Adjoint aux finances

Monsieur Laurent GAUTIER, rappelle que le résultat 2018 s'établit ainsi

Résultat de l'exercice	286 480.23
Résultats antérieurs reportés	560 041.00
<u>Résultat de fonctionnement</u>	846 521.23

Déficit d'investissements	- 639 159.14
Solde des Restes à Réaliser investissements	112 616.90
<u>Résultats d'investissements</u>	-526 542.24

Affectation en réserves au 1068 en investissements	526 542.24
--	------------

Report en fonctionnement au R 002	319 978.99
-----------------------------------	------------

Monsieur le Maire propose de valider le résultat 2018.

VU les explications de Monsieur GAUTIER,

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

VALIDE le Résultat 2018

DÉCIDE d'affecter le dit Résultat de **526 542.24 €uros** au Budget 2018, **compte 1068**

(Délibération N° 2019 03 27 – 03)

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire rappelle que les taux ont été maintenus sans augmentation pendant plusieurs années mais que compte tenu de l'incertitude du maintien des revenus communautaires à long terme, ainsi que l'incertitude des recettes versées par l'état, il propose une augmentation d'un même taux que l'année précédente, à savoir 3 % de plus. Ce qui équivaut à un revenu supplémentaire prévisible pour la commune d'un montant de 7 765.00 Euros pour une année.

Il propose de valider les trois taux comme suit :

TAXES	TAUX
HABITATION	18.85 %
FONCIER BÂTI	18.89 %
FONCIER NON BÂTI	56.83 %
PRODUIT FISCAL 2019 attendu	266 375 Euros

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

VALIDE les taux des 3 taxes pour 2019.

(Délibération N° 2019 03 27 – 04)

